



AMCC - Association du Monument des Comtes et des Comtesses

Route des Clos 149 - 2012 AUVERNIER

email : [info@amcc-neuchatel.ch](mailto:info@amcc-neuchatel.ch)

site internet : [www.amcc-neuchatel.ch](http://www.amcc-neuchatel.ch)

IBAN : CH0700766000103245300

Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

**PROCES-VERBAL**  
**Assemblée constitutive de l'AMCC**  
**8 mai 2019**  
**Maison des Halles – 2000 Neuchâtel**

La séance débute à 17 h 35 en présence de 27 personnes. 25 autres personnes sont absentes ou excusées.

**1. Accueil et mots de bienvenue de la présidente de l'AMCC**

La future présidente, Mme Geneviève Roulet, prend la parole et souhaite la bienvenue. Elle aborde le point 1 de l'ordre du jour, introduit le projet et signale que les intervenants du point 4 seront inversés. Elle présente ensuite tous les intervenants : Mme Nicole Bauermeister ; M. Jacques Bujard ; Messieurs Amsler et Agustoni ; M. Christophe d'Epagnier, ainsi que les futurs membres du comité de l'AMCC. Enfin, Mme Roulet exprime sa gratitude et cède la parole aux architectes.

**2. La Collégiale : « l'écrin restauré dans lequel le Monument sera mis en lumière »**

Présentation des travaux de restauration par les architectes AMStN / EPFL-SIA

Les architectes, par la voix de M. Agustoni, exposent les travaux de la Collégiale et les étapes de l'évolution du bâtiment jusqu'à sa silhouette actuelle. La première étape a consisté en une réfection de la toiture et des extérieurs. La deuxième porte sur la pierre, le sol et les murs ainsi que sur des ajouts techniques (électricité, etc.). La troisième concerne le parvis. Actuellement, les travaux en sont à la deuxième étape. Pendant la première, la Collégiale a été « emballée » dans des échafaudages, un procédé qui a permis de restaurer les tuiles et de garantir l'étanchéité. La pierre a ensuite été nettoyée et réparée de même que les joints qui étaient endommagés. Durant la deuxième étape, qui a nécessité la fermeture de la Collégiale, le sol intérieur, les joints entre les pierres etc. ont été refaits. Les orgues ont été déplacées, une



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

opération plutôt compliquée. Des parois de séparation ont dû être montées pour garantir la sécurité des travaux et protéger les objets précieux tels que le Monument des Comtes et des Comtesses. Le plafond a lui aussi nécessité un long travail sur le plan de l'étanchéité, quant aux travaux sur les sols, il a fallu parfois creuser jusqu'à 30 cm. L'intervention a donc été très poussée, l'idée étant de stabiliser la température et l'humidité selon les besoins. Enfin, les cloches ont également été restaurées dans des ateliers spécialisés en Suisse allemande, les plus grosses étant évidemment restées sur place pendant les travaux.

M. Frey, membre de l'AMCC, soulève alors la question du cloître. Il demande quelle est la valeur ajoutée des travaux. La réponse des architectes est qu'au lieu de faire du faux-vieux, l'idée a été de rattacher le cloître directement à la Collégiale en remettant à niveau le passage de l'un à l'autre par le biais de deux portes permettant l'accès. Le préau est par ailleurs à l'étude quant à son utilisation pour des concerts ou des manifestations culturelles. Au final, son usage sera plutôt champêtre.

Mme Roulet pose à ce moment la question de la sécurité incendie. M. Agustoni la rassure : tout est conforme et bien fonctionnel.

### 3. « L'importance du Monument des Comtes et des Comtesses de Neuchâtel »

Présentation par Monsieur Jacques Bujard, Conservateur cantonal, Chef de l'Office du patrimoine et de l'archéologie

M. Bujard prend alors la parole et évoque les divers débats au sujet du cloître. Il affirme que le Monument des Comtes et des Comtesses lui tient à cœur. Il rappelle à l'assemblée que le professeur L-Ed. Roulet se posait déjà la question quant à la nature du monument : cénotaphe ou tombeau ?

Ce monument en cache d'autres et l'histoire en est compliquée. Cette dernière peut se définir selon les trois étapes suivantes :

1. Tombeau de deux gisants vraisemblablement les parents du comte Louis datant d'environ 1340 (selon la polychromie, la posture et les vêtements).
2. Tombeau datant de 1372, érigé sous forme d'ajouts sur le monument initial et rappelant celui de la Sarraz (la question, restant ouverte quant à savoir lequel



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

a précédé l'autre). Les statues des trois femmes successives de Louis viennent s'ajouter ainsi que quatre chevaliers d'angle (probablement ses trois fils et son beau-fils) et deux caryatides (Isabelle et Varenne, filles du Comte). Il s'agit donc bien, à ce stade déjà, d'un tombeau.

3. Puis, vers 1424, d'autres personnages sont encore ajoutés (Conrad, petit-fils de Louis, et Jean de Fribourg (fils de Conrad) puis, à la fin du XVème siècle Rodolphe et/ou Philippe de Hochberg, seul chevalier monochrome.

Les étapes 2 et 3 se suivent, voire se superposent.

4. « Quelques aspects bibliographiques qui constitueront la base des notices scientifiques et des commentaires du projet »

Présentation par Monsieur Christophe d'Epagnier et Madame Geneviève Roulet

Mme Roulet reprend la parole. Elle souligne le fait que le Monument des Comtes et des Comtesses de Neuchâtel est encore une énigme faute de documents écrits, mais que la restauration de la Collégiale fournira peut-être des informations. Puis, l'intervenante se lance dans la présentation des personnages dudit monument.

Le premier est évidemment le Comte Louis Ier, seigneur de Neuchâtel (1304 – 1373). La vie de cet homme peut se comparer à un véritable « thriller » ! Son souci récurrent fut en effet de transmettre son héritage à un héritier mâle, selon la loi salique. Or son fils aîné meurt en 1369 en prison et ses autres fils décèdent eux aussi, avant l'aîné. Il ne reste « que » deux filles, Isabelle et Varenne ainsi que trois enfants illégitimes. Au cours de sa vie, Louis établira quatre testaments, dont un disparu. Le premier, datant de 1354, est sans équivoque : Jean Le Bel, son fils aîné, héritera suivi des enfants de ce dernier (et ensuite ses frères selon le même ordre de succession). Le deuxième testament, daté du 10 juin 1359, à la mort de Catherine de Blamont, exclut Varenne tout comme sa demi-sœur Isabelle en tant qu'héritière en raison de leur sexe. A la mort de Jean Le Bel, Louis établit un troisième testament (aujourd'hui disparu) qui désigne Rodolphe de Nidau, mari d'Isabelle, comme successeur légal. Il exclut donc à nouveau ses filles. Mais d'autres successeurs potentiels se profilent dont Jean d'Aarberg, seigneur de Valangin et filleul du Comte Louis. Isabelle réagit et, prise de colère, assujettit son cousin. Après bien des épisodes dramatiques, en décembre



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

1371, Isabelle conclura une alliance avec Varenne et l'époux de celle-ci contre son mari et contre leur père. Les deux sœurs font ainsi acte d'insubordination. Le Monument date précisément de 1372, ce qui n'est sans doute pas un hasard. La même année, Varenne met au monde Conrad de Fribourg, petit-fils légitime de Louis. Le 10 mai 1372, Louis rédige un quatrième testament en faveur de ses deux filles. A la mort de son père, Isabelle s'imposera devant tous. En tant que femme et en cette fin de XIVème siècle, il fallait le faire ! Cela prouve que le Monument des Comtes et des Comtesses de Neuchâtel a donc bien sa place au XXIème siècle.

M. d'Epagnier prend ensuite la parole pour livrer une synthèse de la bibliographie. Celle-ci est extrêmement large, mais ce sont surtout les derniers textes et articles qui sont intéressants pour le projet. De nombreuses hypothèses s'affrontent dans le ressenti des voyageurs qui ont eu l'occasion de voir le Monument au travers des siècles, tant au niveau des matériaux que de l'état des personnages représentés.

## 5. La réalité augmentée et virtuelle au service du patrimoine : comment l'apprivoiser, de quoi s'agit-il ?

Présentation de Madame Nicole Bauermeister, Directrice de la Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne

Mme Bauermeister prend la parole. Elle explique son rôle et ce qu'est la Société d'Histoire de l'Art en Suisse qu'elle préside. Elle constate que de plus en plus d'éditions numériques et d'applications ont vu le jour. Le travail de sa société est de fonctionner en tant qu'interface entre celles-ci. Elle présente le cahier des charges du projet de l'AMCC selon le planning suivant : les bases historiques, les éléments chronologiques, l'interprétation du Monument des Comtes et des Comtesses, les personnages et leurs iconographies. Puis, Mme Bauermeister met en évidence les différentes possibilités envisageables pour la réalisation de ce projet. Parmi ces dernières, elle cite : la réalité augmentée (images 3D, textes et animations) ; la réalité virtuelle (simulation d'un environnement numérique dans lequel le spectateur est immergé) ; les vues à 360° (photographies dont les images bougent) ; la synthèse de toutes ces technologies (parcours balisé des lieux) et d'autres techniques encore pouvant être mélangées. Selon Mme Bauermeister, ce projet est porteur et pourra véhiculer notre patrimoine à travers le monde.



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

## 6. Questions

Aucune question n'est soulevée.

## 7. Approbation des statuts de l'AMCC

Les statuts de l'AMCC sont acceptés tels quels (voir site internet : [www.amcc-neuchatel.ch](http://www.amcc-neuchatel.ch))

## 8. Élection du comité

Le comité de l'AMCC est lui aussi élu tel quel, in corpore ainsi que la présidente et la trésorière : (voir ordre du jour)

- ▲ Présidente : Geneviève Roulet
- ▲ Trésorière : Patrizia Suriano
- ▲ Membres du comité : Christophe d'Epagnier, Fabiana Hirschy et Jacques Ramseyer

## 9. Désignation du Vérificateur des comptes

M. Jean-Denis Roulet est également élu en tant que vérificateur des comptes (voir ordre du jour).

## 10. État financier de l'AMCC, cotisations et perspectives d'avenir

Le montant du financement de l'AMCC au 8 mai 2019 s'élève à CHF 43.970.15. Le montant final devrait être atteint en partie grâce aux cotisations des membres (CHF 25.- année et par membre individuel et CHF 40.- par couple) ainsi que par les soutiens financiers de généreux sponsors (voir [www.amcc-neuchatel.ch](http://www.amcc-neuchatel.ch)) déjà parvenus.



AMCC - Association du Monument des Comtes et des Comtesses

Route des Clos 149 - 2012 AUVERNIER

email : [info@amcc-neuchatel.ch](mailto:info@amcc-neuchatel.ch)

site internet : [www.amcc-neuchatel.ch](http://www.amcc-neuchatel.ch)

IBAN : CH0700766000103245300

Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

## 11. Conclusion

Le site de la Ville de Neuchâtel a déjà accepté de relier l'AMCC à sa page, suite à l'opération « commando » de sa présidente, laquelle, au terme de cette assemblée, remercie une dernière fois les intervenants.

Conformément au dicton du jour « Journée pluvieuse, AMCC radieuse ! », la séance est levée à 19h10, sous les applaudissements des personnes présentes.

La Rédactrice du procès-verbal : Patrizia Suriano